

# Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux

---

## Déclaration du groupe des associations

Il était utile que le CESE se penche sur ces nouvelles monnaies, qu'elles se nomment « monnaies virtuelles numériques » ou « monnaies locales complémentaires » pour s'interroger sur leurs impacts respectifs, réfléchir à leurs enjeux et aux risques afférents afin de proposer un cadre juridique opérationnel stable et efficient.

La création et la mise en œuvre de ces monnaies répondent, chacune à leur manière, aux tendances de fond à l'œuvre dans notre société : dématérialisation de la monnaie, augmentation des transactions par carte bancaire et diminution de l'usage des chèques, développement des nouvelles technologies de moyen de paiement... Ces deux formes de monnaies ont vocation à répondre à des besoins insuffisamment assurés par les monnaies souveraines.

Les monnaies virtuelles, et leur produit phare, le *Bitcoin*, visent à favoriser les transactions en réduisant coûts et contraintes. Elles comportent cependant des risques liés à l'anonymat des utilisateurs, au manque de transparence et de traçabilité, à la menace spéculative, à la réelle maîtrise de l'outil technologique. Les monnaies locales, quant à elles, cherchent à stimuler les liens de proximité par les échanges de biens et services sur un territoire, à relocaliser l'emploi et à dynamiser le développement local.

Le mouvement associatif est d'ailleurs bien souvent à l'origine de nombre d'entre elles. On peut citer à cet égard le réseau des villes en transition, lequel a largement concouru à la naissance de monnaies locales. Leur portée est cependant limitée : fonctionnant par essence en circuit fermé, elles ne s'appliquent qu'à des zones géographiques restreintes et peuvent ainsi contribuer à un fractionnement de l'économie nationale. Enfin point commun négatif à ces deux formes de monnaies, l'utilisation de certaines d'entre elles permet à leurs détenteurs d'échapper aux contributions fiscales et sociales qui financent notre système collectif du vivre ensemble.

Pourtant, ces monnaies existent. Au regard des opportunités qu'elles offrent comme des craintes qu'elles soulèvent, les préconisations de l'avis nous semblent équilibrées. Elles permettent de concilier l'objectif de développement de ces nouvelles monnaies avec les exigences de sécurité et de supervision bancaire.

Elles s'inscrivent pour les monnaies locales complémentaires dans le prolongement de l'avancée permise par la loi relative à l'Économie sociale et solidaire (ESS) qui autorise, au travers de son article 16, la possibilité d'émission de titres de monnaies locales complémentaires par les entreprises de l'ESS. À cet égard, et dans le cas où une communauté de personnes souhaiterait créer une

monnaie locale, nous appuyons la préconisation d'informer et de former les citoyens aux mécanismes monétaires et financiers pour leur permettre de participer à la gouvernance de cette monnaie.

Enfin, nous soutenons particulièrement les préconisations qui consistent à mettre en place un ensemble de règles en matière de gouvernance, de gestion des risques et de transparence qui assurent au système fiabilité et efficacité... autrement dit, qui dessinent un cadre légal responsabilisant et sécurisant à ces nouvelles monnaies.

Le groupe des associations a voté l'avis.